

## COMMUNE DE GACOGNE

**Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du  
Vendredi 28 Août 2015 à 19 h à la Mairie de Gâcogne****ORDRE DU JOUR**

- **LOCATION DU LOGEMENT DE L'ANCIENNE POSTE,**
- **QUESTIONS DIVERSES.**

**Etaient présents** : Martial BEAUDEQUIN, Yvette BOURNAT, Jean-Pierre CAMBIANICA, Camille DEBEZE, Annick FERROT, Christophe GAGNEPAIN, Guy GODEFROY, Brigitte HORB, Damien LANGLET, Roland RENAULT, Olivier TARTRAT.

Lecture et adoption du compte-rendu de la précédente réunion en date du 2 Juillet 2015, étant précisé que la validation des services de Mme CAMUZAT concerne 8 trimestres entre 1981 et 1983.

- **LOCATION DU LOGEMENT DE L'ANCIENNE POSTE**

Mme Eva DUMONT, locataire du logement de l'ancienne Poste, a donné, le 1<sup>er</sup> août 2015, son congé de ce logement qu'elle occupe depuis octobre 2014 et dont le bail stipule que le délai-congé est de 3 mois.

Parallèlement, Sandra LENFANT, qui travaillera à l'école de Gâcogne à la rentrée de septembre 2015, nous a informés par courrier qu'elle recherchait un logement sur la commune. Après avoir visité celui de l'ancienne Poste, elle souhaite s'y installer le plus tôt possible, de préférence le 1<sup>er</sup> octobre 2015.

Après délibération, les membres du conseil expriment leur accord sur les points suivants :

- ✓ délai-congé de Mme DUMONT écourté d'un mois afin que Mme LENFANT puisse emménager le plus tôt possible (sans perte de loyer pour la commune);
- ✓ même loyer que précédemment, à savoir 325 €/mois, payables d'avance et révisable annuellement en fonction de l'indice de révision des loyers publié par l'INSEE ;
- ✓ restent à la charge du locataire :
  - le chauffage et l'électricité,
  - 4/5<sup>ème</sup> de l'entretien du dispositif d'assainissement individuel ( 1/5<sup>ème</sup> restant à charge de la commune, une partie du rez-de-chaussée étant occupé par la bibliothèque municipale ).
  - dépôt de garantie : 325 €.

- **QUESTIONS DIVERSES**

- ✓ **Situation de l'Auberge** : Le Maire évoque la situation de l'Auberge où Mme Pascale BOIS souhaite cesser son activité et céder son fonds de commerce. Compte tenu de l'importance que représente ce lieu au sein de la commune, il propose une réunion avec ce sujet à l'ordre du jour le **jeudi 3 septembre 2015**.

**Fait à Gâcogne, le 1<sup>er</sup> septembre 2015**

**Christophe GAGNEPAIN**  
**Maire de Gâcogne**